



**MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR, UNIVERSITAIRE,
RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ET INNOVATIONS**

La Ministre



**ARRETE MINISTERIEL N° 326/MINESURSI/CAB.MIN/SASM/MMK/NKN/KLS/2026
DU 07.../10.../2026 PORTANT FIXATION DES MODALITES D'ORGANISATION DU
TEST DE SELECTION RELATIF AU PROGRAMME D'UNE BOURSE NATIONALE
DÉNOMMÉE « PROGRAMME EXCELLENTIA – RDC » EDITION 2026**

La Ministre de l'Enseignement Supérieur, Universitaire, Recherche Scientifique et Innovations

Vu la Constitution de la République Démocratique du Congo, telle que modifiée par la Loi n°11/002 du 20 janvier 2011 portant révision de certains articles de la Constitution du 18 février 2006, spécialement en ses articles 90, 91 et 93 et 202 points 22 et 23;

Vu la loi-Cadre n° 14/004 du 11 février 2014 de l'Enseignement National ;

Vu la Loi n°18/038 du 29 décembre 2018 portant Statut du Personnel de l'Enseignement Supérieur, Universitaire et de la Recherche Scientifique ;

Vu l'Ordonnance n°24/022 du 1er avril 2024 portant Nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu l'Ordonnance n° 25/247 du 07août 2025 portant Nomination des Vice-Premiers Ministres, des Ministres d'Etat, des Ministres, des Ministres Délégués et des Vice-Ministres ;

Vu l'Ordonnance n° 24/88 du 11 octobre 2024 portant Organisation et Fonctionnement du Gouvernement, Modalités de Collaboration entre le Président de la République et le Gouvernement ainsi qu'entre les Membres du Gouvernement ;

Vu l'Ordonnance n° 22/003 du 07 janvier 2022 fixant les attributions des Ministères, spécialement l'article 1^{er} littéra B, point 24, relatif au Ministère de l'Enseignement Supérieur, universitaire, Universitaire, Recherche Scientifique et Innovations ;

Vu le Décret n°25/035 du 12 novembre 2025 portant institution, modalités d'octroi et de gestion d'une bourse nationale dénommée « Programme Excellentia RDC »précisément en ses articles11 et 12 ;

Vu l'Arrêté Ministériel n°237/MINESURSI/CAB.MIN/SASM/MMK/2026 du 21 août 2026 portant présélection des candidats au test relatif au programme d'une bourse nationale dénommée « Programme Excellentia-RDC » Edition 2026 ;

Vu l'Arrêté Ministériel n°238/MINESURSI/CAB.MIN/SASM/MMK/2026 du 21 août 2026 fixant les filières d'attribution des bourses locales et internationales et les matières relatives au test de sélection des candidats du programme d'une bourse nationale dénommé « Programme Excellentia-RDC » ;

Ministère de l'Enseignement Supérieur, Universitaire, Recherche Scientifique et Innovations (ESURSI)

6-8, Boulevard TSHATSHI

B.P. 5429 KINSHASA/GOMBE, RDC

Contact : +243 898951105 ; +243 810190608 ; E-mail : contact.cabinet@minesursi.gouv.cd



Vu la Note Circulaire n°031/MINESURSI/CAB.MIN/SASM/MMK/2026 du 21 août 2026 à l'attention du Secrétaire Général à l'Enseignement Supérieur et Universitaire et des candidats à la bourse nationale dénommée « Programme Excellentia RDC »;

Considérant la nécessité de fixer les candidats à la bourse nationale dénommée « Programme Excellentia RDC » sur les modalités et conditions de déroulement du test de sélection Édition 2026 sur l'ensemble du territoire national ;

ARRETE:

Article 1 :

Le test de sélection pour la deuxième édition de la bourse Excellentia - RDC 2026 sera supervisé et géré par la Fondation LONA,

Article 2 :

Le test de sélection sera organisé le 18 octobre 2026, dans les différentes villes énumérées ci-dessous, selon l'horaire déterminé par la Fondation LONA.

1. Kinshasa : Institut National des Arts (INA)

Sur l'avenue Triomphale, en face du Palais du Peuple, Kinshasa.

2. Kinshasa: Université Pédagogique Nationale (UPN)

Sur croisement route de Matadi avenue de la Liberation, Quartier Binza-UPN, Commune de Ngaliema, Kinshasa.

3. Matadi : Institut National de Préparation Professionnelle (INPP)

15339, Chaudron d'Enfer, Quartier Ville Basse, Commune de Matadi, Matadi, Kongo-Central.

4. Boma : Institut National de Préparation Professionnelle (INPP)

250, Avenue Lumumba, Quartier Boma Ville, Commune de Nzadi, Boma, Kongo-Central.

5. Mbandaka : Institut National de Préparation Professionnelle (INPP)

3339, Avenue Justice, Mbandaka, Equateur.

6. Kananga : Université Pédagogique de Kananga (UPKAN),

Sur l'Avenue Lulua, Quartier Kele-Kele, Commune de Katoka, Ville de Kananga, Province du Kasai-Central.



7. Bunia : Université de Bunia (UNIBU)

Bunia, Province de l'Ituri.

8. Kisangani : Université de Kisangani (UNIKIS)

Kisangani, Province de la Tshopo.

9. Lubumbashi : Université Protestante de Lubumbashi (UPL)

2179, Avenue du 30 Juin, Commune de Lubumbashi, Haut-Katanga.

10. Kolwezi : Université de Kolwezi (UNIKOL)

3808, Avenue Maduda, Commune de Dilala, Ville de Kolwezi, Lualaba.

Article 3 :

Les examinateurs seront désignés par la Fondation LONA.

Article 4 :

Seuls les lauréats ayant obtenu un minimum de 70% et classés en ordre utile à l'issue du test de sélection du Programme Excellentia – RDC 2026 seront proclamés en fonction du nombre des bourses disponibles.

Article 5 :

Le suivi des boursiers sera assuré par la Fondation LONA pour les cinq années de leurs études et les contrats engageant le gouvernement avec les boursiers seront signés par la Fondation LONA.

Article 6 :

Le Secrétaire Général à l'Enseignement Supérieur et Universitaire est chargé de l'exécution du présent Arrêté qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le 07 OCT 2026

Prof. Dr SOMBOAYANNE SAFI MUKUNA Marie-Thérèse

